



SÉANCE DU 14 juin 2021

COMPTE-RENDU
CR n° 03/2021

L'an deux mille vingt et un le 14 juin à 18h30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montbel régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre TERPANT.

Date de la convocation : le 08 juin 2021

Présents : Mesdames RICHARD Dominique, TERPANT-MALOU Céline, et Messieurs GARROS Thierry, MARCUZZI Louis, Valentin PETRINI, Bruno BALESTRA, TERPANT Pierre, MOSCOVICI Ariel

Excusés : Mauricette PAPARIL, VIDAL Corinne Frédéric, LACANAL

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Madame Céline Terpant Malou a été désignée secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal.

- **Compétence MOBILITE:**

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix comme l'ensemble des EPCI de l'Ariège n'ont pas souhaité se saisir de cette compétence telle que la loi LOM le leur permettait.

La Région continuera à exercer cette compétence.

Conformément aux dispositions prévues en pareil cas, chaque commune doit se prononcer dans un délai de 3 mois, soit dans notre cas avant le 30/06/2021

M. le Maire propose de voter dans le même sens que la CCPM.

Il est alors procédé au vote. **Unanimité des présents**

Engagement financement travaux (eau et électricité) projet COUCOO

Le Maire rappelle aux conseillers que le SDIAU a besoin d'une délibération de principe de prise en charge par la Commune de Montbel des réseaux eau potable et électricité afin de boucler l'instruction du permis d'aménager de la société SAS LES CABANES.

Cet engagement limité à 250 000€ et financé par la future redevance payée par cette même société doit permettre de viabiliser la parcelle communale sur laquelle se construira le bâtiment d'accueil.

De plus le financement ne sera effectif que lorsque les travaux débiteront, c'est-à-dire qu'une fois toutes les autorisations obtenues et conditions suspensives réalisées.

Il est alors procédé au vote. **Unanimité des présents**

- **Promesse synallagmatique de bail emphytéotique entre la Commune de Montbel et la SAS LES CABANES DE MONTBEL**

Le Maire fait lecture de la promesse de bail et précise : Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées dans le bail, la commune de Montbel donne à bail emphytéotique administratif à la **SAS LES CABANES DE MONTBEL**, qui l'accepte, le Bien identifié, dans les conditions convenues en vue de l'aménagement et de l'exploitation d'un village de cabanes au bord de l'eau.

La présente convention constitue un accord définitif entre les parties sous réserve des conditions suspensives qui y sont stipulées.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Gestion Maison du Lac et tarifs

- Le Maire précise que le comité consultatif n'a pas pu se mettre en place par manque de candidats « habitants ».

Il propose donc de revenir à une gestion directe en régie

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

- De nouveaux tarifs ont été travaillés en réunion municipale, le Maire propose d'entériner ses tarifs :

Privés habitants de la commune : 80€par week-end + gratuit journée supplémentaire

Privés extérieurs à la commune : 350€ week-end (samedi-dimanche) + 100€ /jour supplémentaire

Association de la commune : 1 location gratuite par an puis 80€ la journée +40€ /jour supplémentaire

Spécificité comité des fêtes : Le comité des fêtes sous réserve de disponibilité de la salle pourra bénéficier lors de programmation de manifestations de la mise à disposition à titre gracieux.

Association extérieure à la commune : 150€ par jour + 75€/jour supplémentaire pour tout évènement à

but lucratif ; A but non lucratif : 1 location gratuite par an puis 80€ la journée +40€ /jour supplémentaire

Club ou association à l'année (gym, danse, jeux...) sur la base d'une 1/2 journée par semaine : 300€ par an

Le conseil municipal se réserve le droit à tout moment pour des manifestations culturelles de mettre la salle à disposition gracieusement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

QUESTIONS DIVERSES

- **Elections des 20 et 27 juin**

Préparations des élections : précisions du fonctionnement mis en place pour cette double élection tant pour les assesseurs que les électeurs.

- **Repas Juillet habitants**

Rappel de la date du 16 juillet et de la date limite pour s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie fixée au 02 juillet.

- **Panneau Pocket**

L'adhésion a panneau pocket est effective, la communication auprès des habitants a été effectuée le dimanche 13/06 et dans la presse le communiqué est passé ce même jour 14/06. Les premiers panneaux ont été publiés.

Distribution d'affiches et de tracts complémentaires aux conseillers pour diffusion dans les boîtes aux lettres et panneaux d'affichage dans les hameaux.

Date prochain Conseil Municipal A DEFINIR

Le Maire clôture la séance à 20 h 30.